



SUJET:

Workshop - Clauses durables et cahier des charges

Résumé

Le porteur d'atelier présente un cahier des charges type, qui peut être utilisé comme base pour la rédaction d'un cahier des charges spécifique. Le cahier des charges type comprend les éléments suivants :

- Introduction : présentation de l'ouvrage ou du projet à réaliser
- Spécifications techniques : description des matériaux, des produits et des techniques à utiliser
- Conditions de réalisation : délais, planning, moyens humains et matériels
- Prévisions financières : estimation du coût des travaux
- Echanges en sous-groupes sur les pratiques actuelles et partage en collectif

Les participants sont répartis en sous-groupes de 5 à 6 personnes. Dans chaque sous-groupe, les participants échangent sur leurs pratiques actuelles en matière de rédaction de cahiers des charges. Ils discutent des éléments qu'ils considèrent comme importants à inclure dans un cahier des charges, ainsi que des difficultés qu'ils rencontrent. Au terme de cette phase d'échanges, un représentant de chaque sous-groupe présente les conclusions de son groupe au collectif. Le porteur met en évidence les points de convergence et de divergence entre les différentes participants. Enfin, le formateur conclut la session en résumant les principaux points abordés. Il souligne l'importance de la prise en compte des critères de durabilité dans la rédaction de cahiers des charges.

Points d'attention :

- La durée de chaque phase peut être adaptée en fonction du nombre de participants et de la complexité des sujets abordés.
- Il est important de prévoir des temps de synthèse en collectif pour permettre aux participants de partager leurs expériences et leurs réflexions.
- Exemples de questions à poser aux participants lors des échanges en sous-groupes
 - Quels sont les éléments que vous considérez comme importants à inclure dans un cahier des charges ?
 - Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de la rédaction de cahiers des charges ?
 - Quels sont les avantages et les inconvénients de la proposition de cahier des charges « clauses durables » ?
 - Quelles modifications souhaiteriez-vous apporter à cette proposition ?

Actions à mettre en place

- Comment sont jugées les réponses aux marchés ? Quelle méthode ? Quelles cotations ?

- Cf. critères d'attribution, qui sont parfois liés à la durabilité. Mais en effet, la durabilité apparaît peu dans un tel cahier des charges
- Rajouter une étude, une compétence à un coût.
- Quelle répartition entre clauses administratives et clauses techniques ?
- Que trouve-t-on dans les annexes ?
- Quid du poids du facteur prix vs facteurs de durabilité ?
- Débriefing en interne (CPAS)
- Transmettre en interne le Cdc type et les références (2x)
- Challenger et améliorer nos propres Cdc (2x)
- Lire attentivement le Cdc et s'y préparer
- Base de travail et outil de sensibilisation
S'inscrire à la formation Bâtiment durable sur l'économie circulaire
- Faire le lien avec le GT « Cdc durables » du BA4SC (<https://www.ba4sc.be/>) (en terme de contenu et de liens avec Renolution)

Contenu du WS

Partages en plénière - points principaux par sous-groupe :

- Groupe 1 :
 - Place dominante du facteur prix dans les marchés vs marchés avec beaucoup d'exigences (totem...) > quelle limite dans l'exhaustivité ?
 - Marchés avec clauses durables : beaucoup de liberté par rapport à leurs critères et leur évaluation
- Groupe 2 :
 - Faiblesses-freins : Logistique / stockage : le coût et les difficultés d'entreposage ne doivent pas favoriser l'achat de neuf
 - Responsabilité par rapport à la création et l'utilisation des CdC
 - Critère prix > changer la réglementation des marchés publics : diminuer le poids du critère ou évaluer par rapport à la moyenne des prix (et non au prix le plus bas) ; le poids excessif du critère prix favorise le choix de matériaux plus bas de gamme.
 - Clauses quantités présumées comme alternative aux options de base (ex. pour le réemploi : si possibilités limitées de réemploi in situ, valider le recours à des matériaux neufs)
 - Bonnes pratiques : Sélectionner par rapport aux références /Aide du MO par rapport au Cdc, à la programmation
- Groupe 3 :
 - Marchés de travaux / services / fournitures
 - Services : anticiper les différents marchés par rapport aux besoins (travaux, services) ; promesses à la base mais incertitude sur ce qui sera réalisé en définitive ; ambition vs réalité de terrain (manque de temps ? manque d'objectivation, de précision ?) > demander des attestations/déclarations sur l'honneur ? totem ?
 - Travaux : rajouter une clause permettant de gagner des points si logistique durable (dans critères d'attribution) ; ex. voie d'eau, véhicules électriques, proximité... > important d'élargir les critères d'attribution en incluant des clauses environnementales
 - Fournitures : être le plus précis possible (labels ?) ; frein potentiel pour le réemploi (souci des fiches techniques) ; si trop strict, risque de non-conformité par rapport aux règles de la concurrence
- Groupe 4 :
 - Enjeu prix > bonne pratique en France notamment : cotation par rapport au

- développement durable et non par rapport au prix
- MO : longueur de la procédure si besoin d'études préalables pour assister le MO dans la définition de l'avant-projet afin de définir avec précision l'ambition en terme de durabilité
 - Enjeu de terminologie et de la définition des clauses de durabilité : ex. du terme « robustesse » qui convient parfois mieux à certaines dimensions de durabilité

Propositions opérationnelles :

- Tenir compte du différentiel entre la théorie et la réalité de terrain (cf. freins au réemploi)
- Mieux communiquer sur la possibilité pour des bureaux de répondre aux marchés des études préalables et aux marchés suivants si les informations liées aux études préalables sont partagées
- Besoin d'un outil commun pour articuler PEB, Totam, biodiversité, acoustique, etc.
- Etendre le travail réalisé aux marchés de travaux
- Fournir des guidelines en fonction de différents types de projets
- Imposer un plan de logistique durable pour le chantier
- Ajouter les règles

Actions des participants :

- Tenir compte du différentiel entre la théorie et la réalité de terrain (cf. freins au réemploi)
- Mieux communiquer sur la possibilité pour des bureaux de répondre aux marchés des études préalables et aux marchés suivants si les informations liées aux études préalables sont partagées
- Besoin d'un outil commun pour articuler PEB, Totam, biodiversité, acoustique, etc.
- Etendre le travail réalisé aux marchés de travaux
- Fournir des guidelines en fonction de différents types de projets
- Imposer un plan de logistique durable pour le chantier